


1. Identification

Identificateur du produit	Composé à durcissement contrôlé pour cloisons sèches
Autres moyens d'identification	Composé à durcissement contrôlé léger Rapid Joint™ 20, 45, 90, 210 pour cloisons sèches.
Code du produit	
Utilisation recommandée	Composé à joints utilisé pour la finition de panneau de gypse dans la construction commerciale et résidentielle.
Restrictions recommandées	Voir emballage.
Informations fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fournisseur :	Continental Building Products Operating Company, LLC
Adresse	12950 Worldgate Drive, Suite 700, Herndon, VA 20170
Téléphone	800-237-5505
Personne-ressource	Responsable technique
Courriel	info@continental-BP.com
Numéro de téléphone d'urgence	Ligne d'assistance 24/7 : É.-U./Canada-1-855-243-2286 (code d'accès : 14451)

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classifié.	
Dangers pour la santé	Carcinogénéicité	Catégorie 1A
	Toxicité pour organes cibles précis, exposition répétée	Catégorie 2 (poumon)
Dangers définis OSHA	Non classifié.	
Informations sur l'étiquette		
Mot indicateur	Danger	
Mention de danger	Peut provoquer le cancer. Peut causer des dommages aux organes (poumon) lors d'une exposition prolongée ou répétée.	
Conseil de prudence		
Prévention	Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions aient été lues et comprises. Porter des gants de protection/lunettes de protection/protection du visage. Ne pas respirer les poussières/émanations/vaporisations.	
Réponse	Si exposé, préoccupé, ou vous vous sentez mal : Appeler un centre antipoison/médecin.	
Entreposage	Entreposer dans des contenants fermés. Ranger loin des matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
Danger(s) non classifié(s) (HNOC)	Comme tous les composés à joints contenant du calcaire et du gypse, de faibles concentrations de silice cristalline sont présentes en tant qu'impureté naturelle.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	%
Hémihydrate de sulfate de calcium	26499-65-0	50 - 90
Carbonate de calcium	1317-65-3	40 - 60
Perlite	93763-70-3	0 - 15
Mica	12001-26-2	0 - 5
Silice cristalline	14808-60-7	0,1 - 1,5

Commentaires sur la composition : Toutes les concentrations sont en pourcentage par poids.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais et garder la personne calme sous observation. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et un savon à pH neutre ou un détergent doux pour la peau. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Ne pas frotter les yeux. Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation, obtenir de l'aide médicale.
Ingestion	Pratiquement non toxique. L'ingestion n'est pas prévue dans les conditions normales de travail. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau et donner de grandes quantités d'eau ou de lait aux personnes conscientes. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les symptômes se manifestent.
Symptômes/effets plus importants, aigus et retardés	Irritation du nez et de la gorge. Irritation des yeux et des muqueuses. La poussière peut irriter la gorge et les voies respiratoires et provoquer la toux.
Indication des soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire	Fournir des mesures générales de soutien et traiter selon les symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical connaît les substances impliquées, et prend les précautions nécessaires afin de se protéger adéquatement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Le produit est ininflammable. Utiliser les agents d'extinction appropriés pour les matériaux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	Ne s'applique pas.
Dangers particuliers découlant de la substance chimique	Le feu peut produire des gaz irritants, corrosifs ou toxiques.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Éloigner tout personnel non indispensable. Éviter d'inhaler la poussière et tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler les contenants endommagés ou le matériel déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Utiliser une protection personnelle telle que recommandé dans la Section 8 de la fiche de données de sécurité. Ramasser les matériaux avec des pelles et entreposer dans un récipient approprié aux fins de recyclage ou d'élimination. Utiliser des méthodes de travail permettant de minimiser la génération de poussières nuisibles. Aspirer le produit déversé. Les aspirateurs utilisés à cette fin devraient être équipés de filtres HEPA. Si le balayage d'une zone contaminée est nécessaire, utiliser un agent suppresseur de poussière qui ne réagit pas avec le produit. Ramasser dans des contenants approuvés et sceller de manière sécuritaire. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la fiche de données de sécurité.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	
Précautions environnementales	Éviter de déverser dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Empiler les contenants de matériel de manière sécuritaire afin de prévenir toute chute. Le composé à joint est lourd et pose des risques tels que des entorses et des élongations ou tensions au dos, aux bras, aux épaules et aux jambes pendant le levage et le brassage. Utiliser des méthodes de travail qui réduisent au minimum la production de poussière. La coupe, le broyage, le ponçage ou le meulage de composé à joint, de cloisons sèches ou d'autres matières contenant de la silice cristalline produisent des émanations de silice cristalline. Éviter d'inhaler la poussière et tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas utiliser si le matériel est contaminé, moisi ou a une odeur désagréable. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Observer des bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris toute incompatibilité	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Protéger des rayons directs du soleil direct et du gel. Entreposer loin des matières incompatibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

US. Tableau Z-1 OSHA - Limites pour les principaux contaminants atmosphériques (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)	PEL	5 mg/m ³	Fraction respirable
		15 mg/m ³	Poussière totale
Hémihydrate de sulfate de calcium (CAS 26499-65-0)	PEL	5 mg/m ³	Fraction respirable
		15 mg/m ³	Poussière totale
Particules non réglementées (Poussière totale)	PEL	5 mg/m ³	Fraction respirable
		15 mg/m ³	Poussière totale

US. Tableau Z-3 OSHA (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	TWA	0,3 mg/m ³	Poussière totale
		0,1 mg/m ³	Respirable
		31,25 millions de particules	Respirable
		2,4 mpppc	Respirable
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	20 mpppc	Respirable

US. Composants de seuil limite ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Hémihydrate de sulfate de calcium (CAS 26499-65-0)	TWA	10 mg/m ³	Fraction inhalable
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	TWA	0,025 mg/m ³	Fraction respirable
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	3 mg/m ³	Fraction respirable
Particules non réglementés (Poussière totale)	TWA	5 mg/m ³	Respirable
		15 mg/m ³	Poussière totale

US. NIOSH : Guide de poche pour les produits chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)	TWA	5 mg/m ³	Respirable.
Hémihydrate de sulfate de calcium (CAS 26499-65-0)	TWA	10 mg/m ³	Total
		5 mg/m ³	Respirable.
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	TWA	10 mg/m ³	Total
		0,05 mg/m ³	Poussières respirables
Mica (CAS 12001-26-2)	TWA	3 mg/m ³	Respirable
Perlite (CAS 93763-70-3)	TWA	5 mg/m ³	Respirable
		10 mg/m ³	Total

Valeurs limites biologiques Directives d'exposition

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients. L'exposition professionnelle aux poussières nuisibles (total et respirable) et à la silice cristalline respirable devraient être surveillées et contrôlées lors de la coupe ou du broyage.

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation devrait être suffisante pour éliminer effectivement et prévenir l'accumulation de poussières ou vapeurs qui peuvent être générés pendant la manipulation ou le traitement thermique. Si le matériel est coupé ou utilisé dans une opération qui pourrait générer des poussières, utiliser la ventilation locale appropriée pour maintenir l'exposition sous les limites d'exposition recommandées. Les douches oculaires d'urgence et les douches de sécurité devraient être disponibles dans le voisinage immédiat de toute exposition potentielle.

Mesures de protection individuelles, tels que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/visage

Porter des lunettes de sécurité avec protection latérale (ou lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autres

Porter des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des vêtements de protection appropriés pour le risque d'exposition. Pour plus d'informations ou pour de l'information spécifique, contactez le fabricant des gants.

Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de la poussière, utiliser un respirateur homologué par le NIOSH avec un filtre à particules approprié. Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations dans l'air inférieures aux limites d'exposition recommandées (le cas échéant) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les valeurs limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé doit être porté. Utiliser un respirateur contre les particules approuvé NIOSH/MSHA au besoin pour contrôler l'exposition. Consulter le fabricant du respirateur pour la sélection et l'utilisation de l'appareil respiratoire ainsi que pour déterminer les limites. Utiliser un respirateur d'air à pression positive pour les déversements non contrôlés ou lorsque les conditions sont aux limites du respirateur contre les particules et peuvent être dépassées. Suivre les exigences du programme de protection respiratoire (OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2) pour toutes les utilisations de respirateur.

Risques thermiques

Lorsque le matériel est chauffé, portez des gants pour vous protéger contre les brûlures thermiques.

Considérations générales d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après toute manipulation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Blanc à blanc cassé.
État physique	Solide.
Forme	Poudre.
Couleur	Blanc à blanc cassé.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	7 - 10 dans l'eau
Point de fusion/congélation	32 °F (0 °C)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	212 °F (100 °C)
Point d'éclair	Non disponible (non considéré comme inflammable).
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide et gaz)	Non disponible.
Inflammabilité supérieure/inférieure ou limites d'explosivité	
Limite d'inflammabilité - inférieure (%)	Ne s'applique pas.
Limite d'inflammabilité - supérieure (%)	Ne s'applique pas.
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Ne s'applique pas.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Ne s'applique pas.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	2,7 - 3
Solubilité	
Solubilité (eau)	0,2 %
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Ne s'applique pas.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Le matériau est stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.

Matières incompatibles	
Produits de décomposition dangereux	Agents oxydants forts. Acides forts. Sels d'ammonium. Fluor. Aluminium. Oxydes de soufre. Oxydes de calcium. Ammoniac.

11. Données toxicologiques

Informations sur voies probables d'exposition

Inhalation	La poussière peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer le cancer par inhalation.
Contact avec la peau	Le contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer l'irritation.
Contact avec les yeux	La poussière peut irriter les yeux.
Ingestion	Pas une voie prévue d'exposition dans des conditions normales de travail. Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion. Peut causer une irritation de l'appareil gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez et de la gorge. La poussière peut irriter la gorge et les voies respiratoires et provoquer la toux.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut causer de l'inconfort en cas d'ingestion.
Irritation ou corrosion de la peau	La poussière peut causer une irritation mécanique de la peau.
Lésions ou irritations oculaires graves	La poussière dans les yeux provoquera une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires	Non classifié.
Sensibilisation de la peau	Pas un sensibilisant cutané.
Mutagénicité des cellules germinales	Non classifié.
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer si les niveaux d'exposition dépassent les limites OSHA/ACGIH. Comme tous les composés à joints composés de calcaire et de gypse, de faibles concentrations de silice cristalline sont présentes en tant qu'impureté naturelle. L'inhalation de particules respirables de silice cristalline est reconnue pour provoquer la silicose, une maladie pulmonaire irréversible et parfois mortelle. La silice cristalline respirable provoque également le cancer du poumon. Le Centre International de recherche sur le Cancer a désigné la silice cristalline comme cancérigène pour les humains, et le U.S. National Toxicology Program a conclu que la silice cristalline est reconnue pour être un carcinogène humain. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) a également recommandé que la silice cristalline soit considérée comme un carcinogène potentiel au travail. En plus, l'exposition à la silice cristalline a été associée à d'autres maladies respiratoires, telles que la maladie pulmonaire obstructive chronique (y compris la bronchite et l'emphysème), ainsi que les maladies rénales et du système immunitaire.

Monographes IARC Évaluation globale de la cancérogénicité

Silice cristalline (CAS 14808-60-7) 1 Cancérigène pour les humains.

Rapport NTP sur les cancérogènes

Silice cristalline (CAS 14808-60-7) Connue pour être cancérigène pour les humains.

Substances spécifiquement réglementés par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

	Non homologué
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune donnée disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée	Peut causer des dommages aux organes (poumons) par l'exposition prolongée ou répétée (inhalation).
Danger par aspiration	Non classifié.
Effets chroniques	Une inhalation prolongée et routinière de poussière fine de quartz peut conduire à la maladie pulmonaire appelée silicose. Les affections respiratoires préexistantes dont l'asthme et les maladies respiratoires chroniques pourraient être aggravées par l'exposition.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que les déversements importants ou fréquents peuvent avoir un effet préjudiciable ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et biodégradabilité	Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Le produit est légèrement soluble dans l'eau.
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
Code de déchets dangereux	Le code de déchets devrait être discuté entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.
Déchets de résidus/produits inutilisés	Ne s'applique pas.
Emballages contaminés	Les contenants vides devraient être transportés dans un site approuvé pour le traitement des déchets aux fins de recyclage ou d'élimination. Étant donné que les contenants vides peuvent conserver des résidus de produits, respecter les mises en garde même après que le contenant soit vidé.

14. Informations relatives au transport

DOT	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
IATA	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
IMDG	Non réglementé comme marchandises dangereuses.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation fédérale américaine	Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini par l'OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les composants figurent sur la liste de l'inventaire TSCA EPA.
Notification d'exportation TSCA Section 12(b) (40 CFR 707, Subpt. D)	Non réglementé.
Substances spécifiquement réglementés par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	Non Listé.
Liste de substance dangereuse CERCLA (40 CFR 302.4)	Non Listé.
Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)	
Catégories de danger	Danger immédiat - Oui Danger différé - Oui Incendie - Non Risque de pression - Non Risque de réactivité - Non
SARA 302 Substance extrêmement dangereuse	Non homologué
SARA 311/312 Produit chimique dangereux	Oui
SARA 313 (signalement TRI)	Non réglementé
Autres règlements fédéraux	
Clean Air Act (CAA) Section 112 Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)	Non réglementé.
Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Prévention de rejet accidentel (40 CFR 68.130)	Non réglementé.
Safe Drinking Water Act (SDWA)	Non réglementé.
Règlements d'état (É.-U.)	AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie pour causer le cancer.

US. Massachusetts RTK - Liste des substances

Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)
 Hémihydrate de sulfate de calcium (CAS 26499-65-0)
 Silice cristalline (CAS 14808-60-7)
 Mica (CAS 12001-26-2)
 Perlite (CAS 93763-70-3)

US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act

Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)
 Hémihydrate de sulfate de calcium (CAS 26499-65-0)
 Silice cristalline (CAS 14808-60-7)
 Mica (CAS 12001-26-2)
 Perlite (CAS 93763-70-3)

US. Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Law

Carbonate de calcium (CAS 1317-65-3)
 Hémihydrate de sulfate de calcium (CAS 26499-65-0)
 Silice cristalline (CAS 14808-60-7)
 Mica (CAS 12001-26-2)
 Perlite (CAS 93763-70-3)

US. Rhode Island RTK

Non réglementé.

US. Proposition 65 de la Californie**US - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance répertoriée**

Silice cristalline (CAS 14808-60-7)

Canada, Règlements

SIMDUT : Silice cristalline - D2 ; Autres effets toxiques

Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
États-Unis et Puerto Rico	Inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA)	Non

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire géré par le pays.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne sont pas répertoriés ou dispensés de figurer sur l'inventaire géré par le pays.

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou de la dernière révision

Date d'émission	Mai 2015.
Date de révision	Mai 2017.
Version #	02
Plus d'informations	HMIS® est une marque déposée et marque de service de la NPCA.
Homologation HMIS®	Santé : 1* Inflammabilité : 0 Dangers physiques : 0

Liste des abréviations**Références**

IARC : Centre international de recherche sur le Cancer.
 HSDB® : Hazardous Substances Data Bank
 Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS)

Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie. L'information est censée être exacte. Cette information devrait servir à effectuer une détermination indépendante des méthodes utilisées pour protéger les travailleurs et l'environnement.